

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

DEPARTEMENT DE LA MANCHE



MAIRIE DE MARCHESIEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Présents :

Anne HÉBERT, Jérôme SEIGNEURIE, Delphine ALI, Karine LEROY, Valentine RENAUD, Laura CAUSIER, Marine PHILIPPE, Samuel HEBERT, Maxence CALAIS, Edouard DANGUY, Richard MINERBE, Laure EBRARD, Mireille LELOUTRE, Baptiste DOUCHIN

Absents (excusés) : Olivier BRAULT

Invités : Nicole JOUIN, Julien OURRY.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Delphine ALI a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 25 août 2026 ;
- ❖ Désignation délégué(e) CLEECT pour la COCM ;
- ❖ Projet « clap théâtre » ;
- ❖ Création poste agent technique ;
- ❖ Proposition lutte contre les rongeurs commensaux ;
- ❖ Evènement anniversaire 83RD 5 juin 2027 ;
- ❖ Avenants marché MAM et suivi du chantier ;
- ❖ Devis brasseurs d'air ;
- ❖ Devis boule garde-corps presbytère ;
- ❖ Validation du rapport RPQS 2025 ;
- ❖ Devis voirie ;
- ❖ Instauration taxe sur les logements vacants ;
- ❖ Travaux pour aménagements extérieurs et bâtiments communaux : choix et planning ;
- ❖ Le tour des projets des commissions, des syndicats et de la COCM ;
- ❖ Questions diverses ;
- ❖ Dates à retenir.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du 25 août 2026.

DESIGNATION DELEGUE(E) CLECT POUR LA COCM

Délibération n°2026/09/01

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut désigner un(e) délégué(e) CLECT pour la COCM.
Après échanges entre les membres du conseil municipal, les membres désignent, à l'unanimité, Madame Anne HEBERT.

PROJET « CLAP THEATRE »

Délibération n°2026/09/02

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire présente l'intérêt du projet « clap théâtre », qui consiste à 5 projections de pièces de théâtre (représentation nationale) à la salle des fêtes. Doit y être associé une association de la commune et une participation à la hauteur de 600 € devra être versé par la commune.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, ce projet pour la saison 2026 /2027 et/ou 2027/2028.

CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

Délibération n°2026/09/03

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 27/01/2011 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 09/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2026

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer DEUX EMPLOIS :

- Un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe en raison de l'avancement de l'agent qui occupe actuellement un poste au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe
- Un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, en raison de l'avancement de l'agent qui occupe actuellement un poste au grade d'adjoint technique territorial

Le MAIRE propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, soit 35h/ 35h et d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, soit 35h/35h,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de valider La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, soit 35h/ 35h et d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, soit 35h/35h, d'adopter et du tableau des emplois ainsi proposés.

PROPOSITION LUTTE CONTRE LES RONGEURS COMMENSAUX

L'association FREDON informe les mairies des conditions pratiques et financières distribution de produits rodenticides auprès du grand public Cette proposition est mise en attente. Madame Laure EBRARD est chargée d'analyser plus en détail ce point

EVENEMENT ANNIVERSAIRE 83RD 5 JUIN 2027

Madame Le Maire présente au conseil municipal l'évènement 83rd Anniversary D-DAY organisé les 05 et 06 Juin 2027. Une rencontre a été organisée à ce sujet avec Gérard TAPIN et l'organisateur demeurant à Auxais.

Il est proposé de co-organiser la journée du Samedi 05 Juin à Marchésieux. Il est prévu une commémoration officielle au monument de « La Varde » avec environ 50 Américains, puis refaire une photo à la ferme de René LEPOURY comme celle prise au cours du débarquement), et un temps de recueillement au monument aux morts avec les enfants.

Cet évènement sera suivi d'un pot de l'amitié avec les habitants et les officiels.

La commune de Marchésieux s'engage à Co- organiser cet évènement, à mettre à disposition la salle des fêtes et à fournir un repas léger avec les officiels. L'association des anciens combattants, l'école et le centre de loisirs seront associés à l'organisation de cet évènement.

Un groupe de travail est constitué, il comprendra : Gérard TAPIN, Delphine ALI, Jérôme SEIGNEURIE, Maxence CALAIS, Richard MINERBE, Anne et Lionel HEBERT.

AVENANTS MARCHE MAM ET SUIVI DU CHANTIER

Délibération n°2026/09/04

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire présente la nécessité de réaliser un ragréage fibré sur les sols du RDC de la MAM. Ces nouveaux travaux ont été évalués par l'entreprise CGM et validés par l'architecte. Ce devis doit être validé par le conseil municipal. Il représente la somme de 2401,25 HT soit 2881,50€ TTC

Les membres du conseil valide, à l'unanimité ce devis et autorise madame le maire à signer le devis et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

DEVIS BRASSEURS D'AIR

Délibération n°2026/09/05

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Afin d'équiper les salles de classe et du centre de loisirs de système pour rafraichir l'air des salles, des devis pour la fourniture de 10 Brasseurs d'air ont été demandés auprès de plusieurs fournisseurs. L'entreprise 2ED DE SAINT LO présente l'offre la plus intéressante : 10 brasseurs d'air (réversibles)avec fourniture du câble iristech pour un cout global de 1276,60€ HT soit 1531,92 € TTC. La fourniture de ce matériel sera entièrement financée par l'opération proposée par EDF à condition de les acheter les régler avant le 30/09/2026.

Après discussion, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité, le devis, et autorisent madame le maire à signer les devis, à acquérir ces 10 équipements et à déposer la demande d'aide auprès de EDF.

DEVIS BOULE GARDE-CORPS PRESBYTERE

Madame Le Maire présente le devis Daniel LEPETIT DE LA HAYE DU PUIT concernant le remplacement de la boule du garde-corps de l'escalier des logements du presbytère.

Les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas donner suite au devis et de trouver une autre solution.

VALIDATION DU RAPPORT RPQS 2025

Délibération n°2026/09/06

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport eau- assainissement (RPQS) pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport et autorise Madame le Maire à le transmettre à la SATESE qui effectuera la saisie des données et des prix sur l'observatoire des services d'eau et d'assainissement.

DEVIS VOIRIE

Délibération n°2026/09/07

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Madame le maire rappelle qu'au BP2026 la somme de 50 000 € TTC de travaux voirie ont été prévu. La commission voirie s'est réunie afin de définir précisément les besoins et les priorités. Après analyse des travaux, du calendrier possible et des couts, la commission voirie propose de retenir le devis de TP POISSON à Remilly les marais pour un montant de 39 194 € HT soit 47 032,80€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux et le devis et autorise Madame le Maire à signer les devis et toutes pièces s'y rapportant.

INSTAURATION TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Délibération n°2026/09/08

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 13

Abstention : 1

Madame le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune. La loi de finances pour 2026 a procédé à la fusion de la Taxe sur les Logements Vacants (applicable automatiquement dans les zones tendues) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (instaurée par délibération dans les communes situées en zone non tendue) donnant naissance à la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (T. V. L. H.), applicable à compter du 1er janvier 2027. Cette nouvelle taxe s'applique de plein droit dans les zones tendues pour les logements vacants depuis au moins une année, tandis qu'elle reste facultative dans les zones non tendues, sous réserve d'une délibération du conseil municipal.

Afin de limiter la présence de logements vacants et favoriser leur réhabilitation pour proposer des solutions de logements aux habitants, Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, le conseil après en avoir délibéré décide à la majorité d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1^{er} Janvier 2027, et charge madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

TRAVAUX POUR AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET BATIMENTS COMMUNAUX

Le premier secteur voirie à aménager cet automne est le parking

A partir du compte rendu du cabinet CERUR et des différentes réunions de la commission, il a été décidé :

De commencer l'aménagement de la rue du port et le parking en face de l'EVS Laure EBRARD et Julien OURRY vont étudier de plus près ce projet afin de proposer une mise en œuvre technique précise. Un groupe de travail est constitué concernant les travaux à prévoir pour 2026/2027 en ce qui concerne « la maison EUSTACHE » avec Nicole JOUIN, Richard MINERBE, Valentine RENAUD, Anne HEBERT et Mireille LELOUTRE.

- D'attendre l'installation des boulangers pour réfléchir et mettre en œuvre l'aménagement du parking et du parterre devant le mur de l'église et à côté de la boulangerie
- L'aménagement de la parcelle à côté du passage du meneau et l'installation de jeux, ceci nécessite de plus gros travaux et des financements pour l'acquisition de jeux, il est convenu de poursuivre la réflexion et de monter un projet pour le BP 2027

LE TOUR DES COMMISSIONS

- Commission « Cimetière » : le logiciel est en cours d'être totalement mis à jour, afin de sécuriser les nouvelles demandes de concessions il faut organiser de manière groupée et rigoureuse le nettoyage des anciennes concessions afin d'estimer les coûts des travaux à faire dans les mois à venir.
- Commission « Culture » : réunion prochaine pour l'organisation de Saint Nicolas et la première édition « les pages bavardes » prévu le dimanche 25 octobre 2026 le matin.
- Le repas des aînés le 15 novembre 2026 : 4 personnes du conseil seront présentes, Laura CAUSIER, Nicole JOUIN, Karine LEROY et Marine PHILIPPE.
- Commission « Communication » : un livret d'accueil est en cours d'élaboration.
- Troc alimentaire : environ 40 personnes se sont déplacées et une 2ème édition est prévue à la belle saison. Organisation d'un marché de produits locaux sur la place de la mairie le mercredi 07 Octobre 2026

DATES A RETENIR

- Le Marché à la place de la mairie se tiendra le 7 octobre 2026 de 17h à 20h ;
- Prochaine date du conseil municipal : le mardi 20 octobre 2026 à 20h.



